Conclure un PACS

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS) est un accord entre deux adultes pour structurer leur vie commune, indépendamment de leur genre. Cependant, ce contrat ne peut être signé entre des parents ou si l'une des personnes est déjà mariée ou a déjà signé un PACS (loi n°99-944 du 15 novembre 1999).

Les modalités

Cas général

Cas particuliers

Faire sa demande

Auprès du service de l'état civil

MAIRIE DE DRANCY
Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h